

Pleins feux sur la formation à l'AFPC

Ce mois-ci, le numéro de *Parlons Syndicat* est consacré aux programmes de formation de l'AFPC. Ces programmes, riches en possibilités, permettent aux membres du syndicat de perfectionner leurs habiletés, de tisser des liens de solidarité et de réseauter avec des militantes et militants animés du même esprit. La formation syndicale prépare les militantes et militants à la lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs et à la dissémination des principes de justice sociale dans la collectivité. L'AFPC offre à ses membres de nombreuses occasions d'apprendre comment accroître leur rôle en milieu syndical. Selon les témoignages reçus, il suffit d'un cours pour attraper la piqure de la formation syndicale.

L'importance de la formation syndicale

Selon le président des États-Unis, Barack Obama, « la lutte pour la justice sociale et la justice économique commence à l'école. »

Aux yeux des syndiqués qui luttent inlassablement pour la justice dans le milieu de travail, la société et le monde, l'éducation joue un rôle capital.

Selon Nelson Mandela, l'éducation est le meilleur moyen de changer le monde. Il est convaincu que l'éducation ouvre la voie à la solidarité, permet une analyse éclairée des enjeux et fournit les outils voulus pour amorcer le changement.

L'AFPC se fonde sur les principes de l'éducation populaire lorsqu'elle conçoit ses cours. Le mot populaire vient du latin *popularis* qui veut dire « qui

appartient au peuple, émane du peuple. »

Le premier livre sur l'éducation populaire, telle qu'elle est pratiquée à l'AFPC, a été écrit en 1968 par Paulo Freire, un alphabétiseur du Brésil. Selon lui, l'éducation doit être une pratique libératrice, le moyen par lequel hommes et femmes peuvent voir la réalité d'un œil critique et nouveau et découvrir comment participer à la transformation de leur propre monde.

Les cours de formation de l'AFPC sont conçus de sorte à mettre en valeur les forces et la diversité de l'expérience des participantes et participants. Dans chaque cours, on invite les gens à échanger leurs connaissances, à réfléchir sur leur apprentissage et à joindre l'acte à la parole pour transformer le monde pour le mieux.

C'est en 1955 que Rosa Parks s'est fait connaître après avoir refusé de céder sa place à un passager blanc dans un autobus, à Montgomery en Alabama. Quelques mois auparavant, elle avait suivi un cours sur la déségrégation des écoles au *Highlander Folk Center* (maintenant le *Highlander Research and Education Center*), une école spécialisée en droits civils et en droits du travail de l'état du Tennessee. L'acte courageux de M^{me} Parks a donné un puissant coup de barre au mouvement des droits civils aux États-Unis.

Des milliers de membres de l'AFPC se sont servi, dès leur retour au travail, des connaissances acquises pendant des cours de formation syndicale. Ils ont ainsi pu apporter des changements constructifs à la table de négociation, sur les lignes de piquetage et dans les dossiers sur la justice sociale.

Inscrivez-vous à un cours sans plus tarder et, pour paraphraser Gandhi, soyez le changement que vous voulez voir dans ce monde.



La cyberformation à l'AFPC : formation à volonté, au bout des doigts

L'AFPC a mis en place un solide programme de formation syndicale dont plus d'un membre a profité au cours des années.

La plupart des cours se donnent



en salle en présence d'une formatrice ou d'un formateur et en compagnie d'autres membres du syndicat. Il va sans dire qu'un tel environnement est propice à l'apprentissage tout en ouvrant la voie au changement.

Toutefois, certains membres y trouveront à redire.

En effet, bien des membres veulent s'impliquer davantage, mais ne peuvent pas assister à un cours de formation syndicale. Ils veulent se renseigner sur leurs droits, veulent mieux connaître les rouages du syndicat et veulent savoir comment obtenir de l'aide s'il le faut.

Ce sont ces raisons qui ont poussé l'AFPC à concevoir un programme de formation Web, la cyberformation.

La cyberformation n'a pas pour but de remplacer la formation en salle, mais bien d'offrir à tous les membres l'occasion d'apprendre à un moment, à un endroit et au rythme qui leur convient. Le site de la cyberformation est accessible jour et nuit d'un simple clic de souris.

Les membres qui s'inscrivent à la cyberformation (psac.com/cyberformation) ont accès à une gamme de cours propres au monde syndical. Ces cours leur permettent de mieux comprendre la négociation collective, la représentation en matière de griefs, la question des droits de la personne et le fonctionnement du syndicat. Les membres ont également accès à des cours d'enrichissement personnel, par exemple amélioration des techniques de communication et gestion du stress et de l'épuisement professionnel.

Le campus électronique est en pleine croissance et, au fil du temps, les membres auront droit à un nombre accru de cours sur le syndicalisme.

En passant par la technologie pour initier le plus grand nombre possible de membres au monde syndical, l'AFPC donne plus de pouvoir à ses membres et, par extrapolation, contribue à créer une société plus juste.

Rendez-vous à psac.com/cyberformation. Inscrivez-vous sans tarder pour profiter de la formation en ligne.

Aperçu des cours proposés

L'AFPC propose un vaste choix de cours de base et de cours de perfectionnement. En voici quelques exemples :

L'ABC du syndicat : Introduction aux principes fondamentaux du militantisme syndical.

Règlement des griefs : Acquisition de techniques et de connaissances pour résoudre avec assurance et efficacité les problèmes au travail.

Perfectionnement des délégués syndicaux : Perfectionnement des techniques de recrutement de nouveaux membres, de représentation en milieu de travail et des méthodes pour favoriser le militantisme parmi les nouveaux arrivés.

Formation des dirigeantes et dirigeants de section locale : Initiation au travail d'équipe de sorte que la dirigeante ou le dirigeant soit en mesure de gérer les affaires courantes de la section locale et de recruter de nouveaux membres.

Formation en matière de grève : Acquisition des connaissances, des habiletés nécessaires pour remplir avec assurance le rôle auquel on s'attend du membre pendant une grève.

Formation en matière de santé et de sécurité au travail : Étude des questions ayant trait à la santé et à la sécurité au travail et recherche de solutions.

Action politique : Mieux comprendre comment les décisions politiques se répercutent sur les travailleuses et travailleurs et comment les militantes et militants peuvent travailler ensemble pour influencer l'appareil politique au nom des travailleuses et travailleurs.

Créer un syndicat intégrateur : Découvrir les moyens dont dispose l'AFPC pour lutter contre la discrimination sur tous les fronts.

Droits de la personne : Acquisition des connaissances, des habiletés et du sens critique nécessaires pour devenir militant des droits de la personne dans le milieu de travail, le milieu syndical et la collectivité.

Il y a lieu de préciser que chaque région organise une école syndicale et offre le Programme de développement syndical de trois semaines. Le calendrier des cours et le nom des personnes avec lesquelles communiquer se trouvent sur les sites Web régionaux.

Rendez-vous à psac-afpc.com pour vous mettre en lien avec le site Web de la région de votre choix. Vous y trouverez le programme complet des cours de formation syndicale.

La formation syndicale : développer la confiance en soi, intensifier le militantisme

Vicki-Lynn Smith travaille pour l'Agence du revenu du Canada. Elle s'occupe du traitement électronique des déclarations de revenus et répond aux demandes de renseignements du public. Elle est fière d'être membre du Syndicat des employé-e-s de l'impôt et croit fermement en la formation syndicale. Vicki-Lynn fait partie

d'un si grand nombre de comités à vocation syndicale qu'il est quasi impossible de tous les énumérer. On mentionnera à tout le moins le



Comité de santé et de sécurité de la Région de la capitale nationale et le Comité d'éducation régional.

Voici ce qu'elle pense de la formation syndicale.

Les cours de formation syndicale

m'ont permis de vivre des expériences formidables et d'acquérir des connaissances enrichissantes. J'ai appris à exprimer mes opinions en toute liberté et à mettre à profit mes nouvelles connaissances.

Plus je suivais des cours, plus je voulais en suivre d'autres. Au fil du temps, j'ai appris à conseiller mes collègues sur la façon d'interpréter avec assurance les politiques tout comme notre convention collective.

J'ai aussi constaté que le réseautage qui se fait pendant les cours de l'AFPC se transforme en un réseau de soutien extrêmement utile. Je suis convaincue que si les membres faisaient plus de formation, les lieux de travail seraient nettement meilleurs.

Le Programme de développement syndical : une formation en profondeur

Vous êtes un militant, une militante...

Les droits des travailleuses et travailleurs sont une cause qui vous passionne...

Vous croyez en la justice sociale et aux droits de la personne...

Vous vous impliquez dans votre syndicat et voulez approfondir vos connaissances et perfectionner vos compétences...

Le Programme de développement syndical (PDS) vous offre l'occasion de vous préparer à assumer un rôle de leadership au sein de votre syndicat, du mouvement syndical et du mouvement de justice sociale.

Le Programme se tient en résidence et comporte trois modules : deux de cinq jours et un de six jours. Entre chaque module, les participantes et participants travaillent à un projet qui leur donnera l'occasion de mettre en pratique de nouvelles compétences dans le milieu de travail et la section locale.



Voici quelques témoignages de diplômés du Programme.

« Le programme s'appuie sur de solides principes syndicaux. En plus, sa formule est adaptée à tous les membres du syndicat, y compris ceux des groupes d'équité. »

- Marlene Hoce, présidente du Comité des droits de la personne, Regina

« Grâce aux connaissances et à l'expérience acquises au cours du programme, je peux remplir mes obligations de représentant des jeunes travailleurs avec assurance. »

- Ryan Ayres, représentant des jeunes travailleurs et travailleuses, Conseil de région de l'Ontario-AFPC

« J'ai eu la chance de participer au programme-pilote en 1975.

Le programme m'a ouvert les yeux et m'a donné l'occasion de repenser mon implication dans l'AFPC. Je suis d'ailleurs convaincu que le programme est un

élément clé de l'évolution de notre syndicat. »

- John Gordon, président national de l'AFPC



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'AFPC le plus près de vous.

Sur la voie de la justice pour Sharon McIvor et les femmes des Premières nations

L'AFPC est enchantée de célébrer la victoire de Sharon McIvor qui a contesté devant les tribunaux les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* au nom de toutes les femmes autochtones du Canada.

Le 2 juin dernier, Chuck Strahl, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a annoncé que le gouvernement fédéral n'allait pas interjeter appel de la décision rendue en avril par la Cour suprême de la Colombie-Britannique en faveur de Sharon McIvor.

McIvor a commencé en 1985 lorsque le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur les Indiens* afin de corriger un siècle de discrimination à l'endroit des femmes autochtones. Avant la modification, une femme indienne qui épousait un non-Indien, comme le définit la *Loi*, perdait son statut d'Indienne tout comme ses enfants d'ailleurs. Par contre, un Indien inscrit qui épousait une non-Indienne gardait son statut d'Indien, mais ce statut d'Indien était conféré à sa partenaire et à ses enfants.

Lorsque Sharon McIvor, professeure de droit autochtone et fière féministe, a demandé pour elle et ses enfants le statut d'Indiens inscrits de la bande Lower Nicola Valley, elle a découvert que le sexisme n'avait pas été éliminé de la loi, mais simplement repoussé d'une génération. Même si elle a pu reprendre le statut d'Indienne, ce ne fut pas le cas pour ses enfants.

En 1989, McIvor a porté sa cause devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique alléguant que

les dispositions de la *Loi sur les Indiens* contreviennent à la *Charte canadienne des droits et libertés* et sont discriminatoires sur les plans du sexe et du mariage. Ce n'est qu'en 2006, après plusieurs années d'ingérence de la part du gouvernement fédéral, que le tribunal lui a donné raison. Toutefois, sa bataille ne s'est pas arrêtée là. La Couronne a interjeté appel auprès de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et, peu de temps après, le gouvernement conservateur de Stephen Harper a dressé un autre obstacle. McIvor avait reçu de l'aide financière du Programme de contestation judiciaire. Ce programme, subventionné par le gouvernement fédéral, accordait une aide financière aux causes susceptibles de faire avancer les droits linguistiques et les droits à l'égalité garantis par la *Charte*. Malheureusement, le premier ministre Harper a mis fin au Programme, abandonnant Sharon McIvor à son sort, sans aide financière.

McIvor a poursuivi sa lutte sans se laisser décourager. Grâce à l'aide de l'AFPC et d'autres organisations progressistes, elle a recueilli les fonds nécessaires et a mis à profit ses talents juridiques pour défendre sa cause devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Encore une fois, le tribunal a jugé que les dispositions de l'article 6 de la *Loi sur les Indiens* portent atteinte au droit à l'égalité de McIvor en vertu de l'article 15 de la *Charte*.

La lutte n'est pas finie

Bien que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ait statué en sa faveur, McIvor n'est pas d'accord avec les modifications apportées par le tribunal à la décision originale puisqu'elles réduisent considérablement le nombre de



personnes à qui serait conféré le statut d'Indien. Elle a d'ailleurs annoncé qu'elle irait en appel.

La Cour suprême de la Colombie-Britannique avait décrété que le statut d'Indien serait accordé à toute personne pouvant démontrer que des membres de sa lignée ont été victimes de discrimination entre 1876 et 1985. Selon Sharon McIvor, si cette décision n'avait pas fait l'objet d'un appel, on aurait ajouté environ 100 000 personnes à la liste des Indiens inscrits.

En avril 2009, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a décidé que la définition actuelle du statut d'Indien sera abolie d'ici avril 2010, à moins que le Parlement ne la modifie. Aux termes de cette décision, seules les plaintes de discrimination visant la période de 1985 à aujourd'hui seraient admissibles, ce qui réduit considérablement le nombre de personnes pouvant reprendre leur statut d'Indien.

« Je suis convaincu que Sharon McIvor aura gain de cause encore une fois, a déclaré le président national de l'AFPC, John Gordon. Sa détermination est aussi forte qu'au début de cette bataille entreprise il y a 20 ans ».

Le Réseau national des peuples autochtones de l'AFPC a appuyé la cause de McIvor, en faisant de cette affaire le centre de sa campagne de cartes postales pour faire avancer les droits et les conditions sociales des peuples autochtones.